

# La famille, Une précieuse boîte à outils

**Y a-t-il un lien entre le contexte familial dans lequel les enfants ont vécu et la capacité qu'ils ont à gérer leur argent une fois devenus majeurs ? Telle était la question centrale de l'enquête réalisée par Jan Velghe, expert à l'ABREOC<sup>(1)</sup>. La réponse est sans conteste positive. Mais des nuances s'imposent.**



Van Dieren

De manière générale, l'étude montre que 81% des jeunes de 18 à 27 ans estiment que leurs parents savaient bien gérer leur argent, et 78% estiment que c'est à la maison qu'ils ont appris à gérer leur argent.

Mais selon l'auteur, passer son enfance dans une famille pauvre et un quartier pauvre augmente le risque d'avoir des problèmes financiers à l'âge adulte. Est-ce pour autant dû au caractère héréditaire du modèle familial ? L'étude identifie plusieurs explications possibles qui se cumulent.

Celle de l'âge de l'acquisition de l'autonomie, notamment. Dans les familles dont les revenus sont moins élevés, les jeunes font moins souvent de longues études et sont davantage poussés à être rapidement autonomes. A la fin des études, quel que soit le niveau, c'est d'ailleurs le souhait de la majorité des jeunes. Mais cela signifie qu'ils doivent être capables d'acquérir l'autonomie et les capacités de gestion financière plus rapidement que ceux qui restent plus longtemps chez leurs parents.

Les parents représentent en effet un filet qui protège les jeunes en phase d'expérimentation de l'autonomie. Et dans une famille aisée, un jeune pourra faire des bêtises sans que cela ait de graves conséquences, ce qui n'est pas le cas pour les familles qui n'ont pas les moyens d'y faire face (endettement, amendes...).

L'étude montre également que dans les groupes sociaux supérieurs, les jeunes déclarent plus fré-

quemment parler d'argent avec leurs parents. Dans les groupes sociaux inférieurs, de nombreux jeunes disent ne jamais recevoir d'informations sur la gestion de l'argent.

Autre influence, celle du divorce des parents. Paradoxalement, on y parle moins des questions d'argent. Et les parents sont moins souvent considérés comme un bon exemple en matière de gestion d'argent. Les enfants de parents divorcés disent avoir une moins bonne estimation de leurs revenus et dépenses, épargnent moins et font plus facilement des emprunts formels (crédit) ou informels. Ils sont donc plus souvent confrontés à des problèmes financiers. L'éclatement des familles devenant de plus en plus fréquent, les raisons de ce phénomène auraient le mérite d'être approfondies.

## Jeunes... et parents

Un autre constat interpellant concernant la corrélation entre les antécédents familiaux et la situation socio-économique des jeunes, ce sont les difficultés financières des jeunes parents (moins de 27 ans) qui ont, comme leurs propres parents, un statut socio-économique défavorable. On peut faire l'hypothèse que, quittant le nid familial plus tôt, ils deviennent plus rapidement parents que les autres jeunes. Ce groupe de "jeunes parents" est également confronté à l'impact que les enfants ont sur le budget de ces jeunes couples, et sont donc encore plus vulnérables face à un imprévu.

→ L'enquête montre également que les jeunes qui font partie de familles ayant une situation socio-économique précaire disposent (ou ont disposé) de moins d'outils qui peuvent s'avérer utiles pour apprendre à gérer l'argent : disposer d'argent de poche, avoir des jobs étudiants, effectuer des petits travaux, vivre en kot... Ils sont donc moins bien préparés à l'autonomie financière en tant que jeunes adultes.

### Le modèle des parents...

Mais le milieu socio-économique ne détermine heureusement pas à lui seul la manière dont les jeunes parviennent ou non à gérer leur budget. Et dans ce domaine, ce n'est pas tant ce que les parents DISENT mais ce qu'ils FONT qui compte !

Difficile d'interdire aux jeunes de boire ou de fumer si les parents sont eux-mêmes accros ! De même pour la gestion financière, difficile de convaincre son enfant d'épargner et d'être raisonnable dans ses dépenses si ses parents ne le sont pas.

Avec la difficulté supplémentaire que, bien souvent, les jeunes adultes prennent le confort de leurs aînés comme référence et "veulent aller trop vite", ce qui les pousse parfois à des dépenses inconsidérées ou mal calculées. Par exemple, à faire un crédit pour une nouvelle voiture alors que leurs revenus sont encore



très aléatoires et que, dans ce cas, il est sans doute préférable de se contenter d'une voiture d'occasion.

### ... mais pas que !

L'enquête révèle également que lorsque le parcours scolaire est court, l'influence de l'environnement extérieur (médias, pub, amis...) prend plus rapidement le pas sur celle des parents.

Selon une enquête réalisée par la SOFRES en France<sup>(2)</sup>, 56% des jeunes disent chercher des avis ou des conseils via les réseaux sociaux, et 43% y donnent leur avis. Volonté d'indépendance vis-à-vis de leurs parents ? Ou besoin d'anonymat en cas de situation difficile ? L'influence grandissante des réseaux sociaux pour l'apprentissage des questions financières peut être intéressante à condition que les jeunes soient suffisamment curieux pour croiser leurs informations et continuent à en discuter avec leur famille ou leurs pairs.

La plus grosse difficulté pour les jeunes est de passer d'une situation où leurs dépenses personnelles sont quasi exclusivement axées sur les loisirs et les plaisirs (sorties, gsm, vêtements...) à une situation où ils doivent progressivement ou brutalement intégrer les dépenses nécessaires (loyer, alimentation...).

### L'utilité de l'argent de poche

Dans cette optique, l'argent de poche est utile pour ce que Jan Velghe appelle "le processus de socialisation financière".

L'argent de poche est une des sources possibles de revenus pour les enfants et les jeunes, à côté de celui qui est reçu pour des occasions particulières, pour des petits travaux rémunérés ou via un job étudiant. Le fait de donner de l'argent de poche (3/4 des jeunes de moins de 18 ans en reçoivent) ne suffit pas en soi pour apprendre la gestion budgétaire et l'autonomie financière, mais il constate que les parents qui donnent de l'argent de poche parlent de manière plus systématique des questions d'argent. Et par ailleurs, les jeunes qui reçoivent ou ont reçu de l'argent de poche s'organisent davantage pour gagner de l'argent eux-mêmes grâce à des petits travaux, et ils épar-

## Les jeunes plus vulnérables

La vulnérabilité des jeunes adultes apparaît clairement dans le rapport sur l'étude "*Jeunes adultes et l'argent*", qui vient d'être réalisée par Jan Velghe pour les organisations de consommateurs. Cette enquête a interrogé 1.500 jeunes adultes belges âgés de 18 à 27 ans au sujet de leurs compétences financières et leur comportement financier. Environ la moitié des jeunes adultes interrogés était encore financièrement dépendants de leurs parents, l'autre moitié était financièrement indépendante. Quelques conclusions intéressantes ressortent de cette étude :

13% des jeunes adultes entre 18 et 27 ans qui se disent financièrement autonomes signalent des problèmes financiers : 19,5% des jeunes adultes bruxellois financièrement indépendants, 16% des jeunes adultes wallons financièrement indépendants et 9,8% des jeunes adultes flamands financièrement indépendants.

Après une diminution des revenus suite à une perte d'emploi, une perte d'allocation ou maladie, et des dépenses imprévues, les achats irréfléchis sont la cause la plus importante des problèmes financiers chez les jeunes financièrement autonomes de 18 à 27 ans.

20,4% des jeunes adultes belges financièrement autonomes de 18 à 27 ans achètent régulièrement à crédit ; 36,7% achètent des produits dont ils n'ont pas vraiment besoin. Les jeunes adultes bruxellois financièrement indépendants (37,3%) achètent plus fréquemment à crédit, par rapport aux Wallons financièrement indépendants (24,1%) et Flamands (15,1%).

Les jeunes adultes hommes ayant tout au plus un diplôme d'études secondaires courent un risque relativement élevé de problèmes quant à l'achat à crédit. Ce risque est encore plus important chez les jeunes pères (18-27 ans) et chez les jeunes adultes sans diplôme secondaire.



Equipes Populaires

gnent plus fréquemment que les autres.

### De quoi parle-t-on en famille ?

Même si la plupart des jeunes considèrent que la famille reste la référence centrale pour apprendre à gérer son argent, cette question reste relativement peu présente dans les discussions : dans moins d'une famille sur trois, on parle "souvent" ou "tout le temps" d'argent. Certains sujets sont plus fréquemment abordés, tels que l'intérêt d'épargner ou le coût des achats. L'étude révèle cependant des lacunes dans l'information des jeunes, en particulier sur deux points : la sous-estimation du coût de la vie et la sur-estimation du premier revenu.

En effet, 32,6% des jeunes adultes financièrement autonomes estiment que le coût de la vie est beau-

coup plus élevé qu'ils ne l'imaginaient (et 34% un peu plus élevé). Les postes les plus sous-estimés sont la nourriture, les charges, le remboursement du prêt hypothécaire et les assurances. Les lacunes de connaissances sur le coût de la vie sont plus marquées chez les jeunes Wallons (près de 40%, contre 32% pour les Bruxellois et 28% pour les Flamands). Les parents parlent par ailleurs assez peu des salaires et en particulier du niveau du premier salaire. Mauvaise surprise pour près d'un quart des jeunes adultes qui pensaient que leur premier revenu serait plus élevé : 30% pour les jeunes Wallons, 25% pour les Bruxellois et 20% pour les Flamands.

L'encadrement familial est également important lorsque l'utilisation de l'argent dont dispose le jeune pose problème : usage de drogue, jeux d'argent en



## Les obligations financières des parents

**Avoir 18 ans, c'est acquérir la majorité. Une étape essentielle, juridiquement, car elle ouvre la porte à de nouveaux droits mais aussi à de nouvelles obligations ! Mais, au quotidien, quels sont les changements ?**

Une fois la majorité atteinte, il est possible de passer tous les contrats courants : signer un bail pour se loger, acheter une voiture, prendre un crédit... Du côté de la banque, le majeur devient totalement responsable de ses comptes.

Le jeune majeur devient donc seul responsable de la gestion de son argent ! Mais il doit en assumer les conséquences... et notamment payer ses dettes. S'il ne le fait pas, ses parents ne pourront plus, en principe, être tenus pour responsables. En principe... car bien souvent, les créanciers exigent des parents qu'ils se portent caution pour leur enfant majeur lorsque celui-ci n'a pas suffisamment de revenus stables. Et les parents sont par ailleurs tenus par "l'obligation d'éducation et d'entretien", même après la majorité.

### L'aide financière au sein de la famille<sup>(1)</sup>

Les parents, qu'ils soient mariés ou non, sont obligés d'héberger, d'entretenir, de surveiller, d'éduquer leur(s) enfant(s) et de leur donner une formation adéquate. Cela s'appelle l'obligation d'éducation et d'entretien.

Cette obligation se poursuit au-delà de la majorité. En effet, les parents restent redevables tant que la formation n'est pas achevée et ce jusqu'au moment où l'enfant est apte à subvenir lui-même à ses besoins, que ce soit en gagnant sa vie ou en obtenant des revenus de remplacement (allocations de chômage notamment).

Le plus généralement, les parents remplissent leur obligation d'éducation et d'entretien en nature parce que leur enfant vit sous leur toit.

Dans certains cas (par exemple lorsque l'enfant décide de quit-

ter le toit familial), les parents, de bonne foi, verseront à leur enfant une contribution alimentaire.

Dans certaines situations plus difficiles (par exemple lorsque les parents mettent leur enfant à la porte à sa majorité), le jeune peut être amené à demander une contribution alimentaire à ses parents.

Dans la pratique, il est possible de négocier avec eux le versement d'une contribution alimentaire et son montant.

Si le jeune n'est pas parvenu à un accord à l'amiable avec ses parents sur l'attribution d'une aide financière ou si aucune négociation avec eux n'est possible, il est nécessaire de s'adresser au Tribunal de la famille du domicile du mineur (si le mineur est concerné) ou du domicile du défendeur.

Le rôle du juge sera alors de déterminer si, dans le cadre de l'obligation d'éducation ou d'entretien, les parents sont tenus de verser une **contribution alimentaire** à leur enfant.

Dans le cas où le jeune ne remplit pas les conditions pour l'obtenir, il est également possible d'introduire une demande de **obligation de secours**.

Toute personne qui se trouve dans le besoin est en effet en droit de réclamer une aide alimentaire à une personne qui a un lien de parenté spécifique avec elle.

La loi crée une obligation de secours, notamment entre :

- les parents et leurs enfants, petits-enfants et autres descendants ;
- les enfants et leurs parents, grands-parents et autres ascendants.

Il est nécessaire de s'adresser au juge du Tribunal de la famille afin de contraindre ses parents ou l'un de ses parents à exécuter cette obligation de secours s'il n'est pas possible de l'obtenir par voie amiable ou médiation.

1. **Source** : Prendre son autonomie, dossier édité par Infor-Jeunes, disponible en version papier ou électronique (5 €).

→ ligne, vol... Dans ce cas, il faut avoir le courage d'affronter les bonnes questions : A-t-il demandé plus avant de voler ? Les règles parentales sont-elles trop strictes ? Ou trop laxistes ? Que veut-il acheter avec l'argent de son vol ? Le vol doit bien entendu être sanctionné mais sans toutefois rompre le dialogue car dans ce cas, il risque de se reproduire<sup>(3)</sup>.

### Rôle de l'école

Un premier constat s'impose : la question de l'argent est plus souvent abordée dans les écoles flamandes que francophones. Mais son rôle est considéré comme très secondaire par rapport à celui de la famille : seulement la moitié des jeunes se rappellent d'un moment en secondaire où le thème de l'argent a été abordé de manière explicite, et un sur dix cite "les enseignants à l'école" comme source d'information pertinente à ce sujet.

Cependant, les écoles peuvent (devraient ?) jouer un rôle de deuxième ligne, notamment par une détection plus rapide des comportements à risque et un encadrement spécifique. A ce propos, le CEBUD<sup>(4)</sup> déclare que "les jeunes qui reçoivent peu ou pas de soutien à la maison ont besoin d'éducation financière à l'école via des activités interactives qui leur permettent d'exercer leurs aptitudes financières dans des contextes réalistes".

Certains évoquent dès à présent le souhait d'intégrer cette dimension dans les futurs cours de citoyenneté. A suivre, donc...

En conclusion, sans nier le rôle prépondérant de la famille, nous soulignons l'importance de multiplier les sources d'information et de conseils pour ne pas laisser aux familles cette seule responsabilité et donner un maximum de chances à tous les enfants.

Car si l'information et les (bons) conseils sont laissés exclusivement aux parents, certains jeunes risquent d'arriver beaucoup moins outillés que d'autres lorsque, par choix ou non, ils devront voler de leurs propres ailes.

**Monique Van Dieren**

1. Association belge de recherche et d'expertise des organisations de consommateurs. Elle remplace le CRIOC depuis septembre 2015. L'étude *Jeunes adultes et argent* se base sur une enquête réalisée par Dedicated Research auprès d'un échantillon de 1.500 jeunes belges de 18 à 27 ans.

2. *Les jeunes et l'argent*, enquête réalisée par la SOFRES pour Axa Banque, mars 2015.

3. Daniel Alhadeff, *Attitudes des jeunes face à l'argent*, Psychoscope, 11/2008.

4. Centre de conseil et de recherche budgétaire.

# Jeunes étudiants au CPAS

**Les mesures prises en matière d'allocations sociales touchent de plein fouet les jeunes de 18 à 25 ans. Face à ce phénomène, de plus en plus de jeunes se tournent vers les CPAS. Pour pouvoir survivre, tout simplement. Ou parfois pour poursuivre des études. Le résultat ? Les avis sont mitigés.**

Allongement de la période de stage d'insertion socio-professionnelle pour certains, suppression des allocations pour les jeunes de plus de 18 ans qui n'ont pas obtenu le diplôme de secondaire ou qui sortent des études après 25 ans, sans compter un enseignement profondément inégalitaire et excluant : le démarrage dans la vie professionnelle et l'autonomie deviennent de plus en plus utopiques pour de nombreux jeunes.

### En nombre croissant

Les CPAS ressentent les effets de ces mesures, qui se cumulent à un appauvrissement d'un nombre croissant de familles. Si auparavant la moyenne d'âge des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale était assez élevée, on constate aujourd'hui que plus de 30% des bénéficiaires ont moins de 25 ans.

Quelles sont les raisons qui poussent ces jeunes à frapper à la porte du CPAS ? Pour Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur interrogé dans Le Ligeur du 21 novembre 2013, on peut distinguer deux profils de jeunes différents. Tout d'abord, la grande majorité d'entre eux qui sont désargentés, sans soutien de l'entourage, issus de familles déglinguées. Les parents eux-mêmes sont déjà aidés par le CPAS. Pour d'autres, la principale difficulté est le manque d'argent mais ils ont du potentiel pour entamer ou poursuivre des études.

En 2013, 12.000 jeunes poursuivaient des études grâce à l'aide du CPAS. Interrogé par La Libre Belgique du 26 avril 2014, le président du SPP Intégration sociale, Julien Van Geertsom, s'en félicite : "Cette mesure reste un instrument puissant qui atteint son objectif. Face au risque évident de chômage de longue durée, qui éloigne une génération complète du marché du travail, les CPAS consacrent des efforts importants pour améliorer l'intégration professionnelle des jeunes."



Les recherches montrent en effet que trois quarts des étudiants "boursiers" du CPAS proviennent d'une famille pauvre. "Une étude menée sur les étudiants qui reçoivent une aide sociale a mis en relief que le revenu d'intégration pouvait enrayer la spirale négative de la pauvreté", poursuit M. Van Geertsom.

Les CPAS poussent-ils les jeunes aux études ? Pour Philippe Defeyt, "ce n'est pas nécessairement comme cela que les choses se passent ! On essaie de trouver pour le jeune la meilleure solution qui n'est pas toujours de faire des études. S'il n'a pas les acquis voulus, par exemple, dire oui à un projet d'études amènerait un nouvel échec.

Il est important de souligner qu'une partie importante des jeunes ne va pas entamer des études, mais les poursuivre. Un jeune de 18 ans qui n'a pas terminé le secon-

daire, par exemple, va demander de l'achever. Enfin, soyons modestes : les CPAS n'ont pas les compétences voulues en matière d'orientation scolaire, d'accompagnement scolaire... Ils doivent s'entourer de conseillers compétents. Et quand le projet d'études est accepté, il y a obligatoirement un contrat pour tous les 18-25 ans qui arrivent au CPAS. Le contenu varie. Un jeune qui étudie s'engage à suivre ses études, à faire ce qu'il faut pour les réussir, à rendre compte de ses progrès, en nous montrant ses résultats de janvier, par exemple."

Le Collectif Solidarité contre l'exclusion<sup>(1)</sup> est quant à lui très critique quant aux résultats de ce système pour la réussite des jeunes. Tout d'abord, l'aide est conditionnée par deux éléments : le jeune doit apporter la preuve que le diplôme qu'il espère obtenir augmente ses chances d'insertion socioprofessionnelle et qu'il a des aptitudes aux études. Ensuite, les CPAS orientent généralement les jeunes dans les filières techniques et professionnelles, sans doute pour des raisons budgétaires mais aussi dans une reproduction par les décideurs en charge de l'octroi du RIS du stéréotype du "pauvre inapte au travail intellectuel". Enfin, certains conseillers CPAS qui se croient experts dans l'orientation des jeunes sont ignorants des réalités de l'enseignement et se substituent à l'école pour évaluer les efforts et les aptitudes du jeune de manière parfois bien plus sévère que ne le ferait un jury de l'enseignement.

**Monique Van Dieren**

(1) Ensemble n° 84, septembre 2014, édité par le Collectif Solidarité contre l'exclusion.

## Quelles démarches ?

### Le jeune peut-il s'adresser au CPAS avant son départ ?

Si ce dernier est toujours domicilié chez ses parents, c'est normalement à eux qu'il revient d'introduire une demande d'aide au CPAS pour les aider à faire face à son éducation, et ce même si son objectif est de partir. La législation ne donne pas de plafond de rémunération des parents. C'est souvent le montant du revenu d'intégration qui servira de référence, sauf si les parents peuvent justifier qu'ils sont dans une situation de besoin.

Si le jeune introduit lui-même la demande, il sera tenu compte de sa situation présente et le CPAS enquêtera, entre autres, sur la capacité financière, matérielle (par exemple logement trop petit), relationnelle (conflit grave), etc. à l'élever dignement et sur les motifs qui le poussent à vouloir partir.

Le fait d'être déjà parti ne signifie pas toujours qu'il obtiendra plus facilement l'aide du CPAS. En effet, on pourrait considérer

qu'il se place volontairement dans une situation d'insuffisance de ressources. L'aide du CPAS pourrait lui être refusée pour ce motif.

### Quelles aides du CPAS ?

Si le demandeur remplit les conditions, le CPAS peut lui accorder une aide financière, soit sous forme de revenu d'intégration, soit sous forme d'aide sociale ; le CPAS peut aussi l'aider à trouver un job ou encore à obtenir, après 3 mois de revenu d'intégration sociale ou d'aide sociale équivalente, une intervention majorée auprès de la mutuelle.

Si cette démarche semble difficile, le jeune peut demander avec sa famille l'intervention d'un service de médiation. Si malgré cela, il n'arrive pas à un accord, il aura la possibilité de s'adresser au Tribunal de la famille.

**Source :** Prendre son autonomie, dossier édité par Infor-Jeunes, disponible en version papier ou électronique (5 €).